



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Présents : S. CREVOISIER, D. DEFAUT, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, E. MICHAUD, V. MOMET, P. TACHE, S. VUGRIC.

Excusé : J. VACHET.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le vote des Taxes Locales Directes 2021. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'aborder ce point.

2 – Vote des taxes locales directes 2021.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2020 pour l'année 2021, sachant qu'il est obligatoire de cumuler le taux communal de la taxe foncière sur le bâti avec le taux départemental. Ce qui engendre les taux suivants, SANS augmentation de la part communale :

- ✧ **Taxe foncière (bâti)** : 14.38% + 24.36 % (part départementale) = **38.74 %**
- ✧ **Taxe foncière (non bâti)** : **28.85%**

3 – Comptes Administratifs 2020, Comptes de gestion 2020 de la commune et du lotissement des Hautes Rives.

(Pour les comptes du CCAS, Centre Communal d'Actions Sociales, un compte rendu sera rédigé à part)

Les Comptes Administratifs communal et annexe (pour le Lotissement des Hautes Rives) pour l'année 2020, conformes aux Comptes de Gestion de la Trésorière, sont adoptés à l'unanimité :

Budget Communal :

Résultat d'exercice 2020 :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un excédent de 35 061.43 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 22 549.86 €

Résultat de clôture :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un excédent de 26 097.85 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 71 766.18 €
- ✧

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

Résultat d'exercice 2020 :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 58 484.66 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 33 353.65 €

Résultat de clôture :

- ✧ Pour la section d'Investissement : un déficit de 125 218.21 €
- ✧ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 124 188.68 €
- ✧

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les comptes administratifs 2020 (sauf le maire qui n'en est pas autorisé) et les
comptes de gestion 2020.

5 - Affectation du résultat 2020.

Budget Communal :

Le Maire expose à l'assemblée du Conseil Municipal

- que les résultats antérieurs reportés de Fonctionnement sont de + 49 216.32 €
- que les résultats de Fonctionnement cumulés sont de + 71 766.18 €,
- que les résultats antérieurs reportés d'Investissement sont de – 8 963.58 €
- que les résultats d'Investissement cumulés sont de + 26 097.85 €,
-
- alors l'exercice 2020 a généré un excédent de Fonctionnement de 71 766.18 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- comme il n'y a pas lieu d'apurer un déficit d'Investissement, tout le solde disponible de Fonctionnement est reporté en Recettes de Fonctionnement au compte R002 : 71 766.18 €
- et le solde disponible d'Investissement est reporté en Recettes d'Investissement au compte R001 : 26 097.85 €

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

Pas d'affectation de résultat sur un Budget annexe comme celui du Lotissement.

6 – Budgets Primitifs communal et annexe du Lotissement des Hautes Rives 2021.

Le Maire présente ses propositions de Budget Primitif pour l'année 2021 :

Budget communal :

- ✧ Dépenses d'Investissement : 126 031 €
- ✧ Recettes d'Investissement : 126 328 €
- ✧ Dépenses de Fonctionnement : 161 968 €
- ✧ Recettes de Fonctionnement : 165 044 €

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

- ✧ Provisions de Dépenses d'Investissement : 8 560 €
- ✧ Provisions de Recettes d'Investissement : 0 €
- ✧ Provisions de Dépenses de Fonctionnement : 3 440 €
- ✧ Provisions de Recettes de Fonctionnement : 78 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les Budgets Primitifs pour l'année 2021.

7 – Cartes Avantages Jeunes 2021 -2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la gratuité des cartes avantages Jeunes pour les personnes de 0 à 30 ans, habitant la commune qui en feront la demande.

8 - Attributions de subventions aux organismes privés.

Le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

CCAS d'Augerans	1000.00 €
Club des 3 Moulins - LA LOYE	100.00 €
Paroisse du Val d'Amour	300.00 €
CCSVA	150.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
TOTAL	1 650.00€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention aux organismes ci-dessus.

9 – Assiette des coupes 2021 pour l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'assiette des coupes sur les parcelles 4.af, 5.p, 8.af, 24.aj et 29.aj pour l'année 2021 et autorise le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

10 – Délibération pour constitution d'une provision comptable pour créances risquant d'être compromises.

Suite à la demande de messieurs Accary et Poucheret, trésoriers au Service de Gestion Comptable de Poligny, le Maire expose aux membres du conseil municipal que le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises Cette délibération sera valable chaque année et permettra d'inscrire au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre cette délibération.

11 – Questions diverses.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux à venir :

- Pour le goudronnage des chemins et rues du village, les travaux devraient commencer mi-avril,
- Pour le crépi de l'église, les travaux devraient commencer fin mai.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.